

Séminaire TVA

Animé par MM. Umberto Ottavianelli et Jacques Pittet

Mercredi 10 novembre 2021 de 17h30 à 19h30

Hôtel Vatel, Rue Marconi 19, 1920 Martigny

ComptaVal a le plaisir de vous convier à cet évènement qui abordera les thèmes suivants :

1. **La TVA dans l’agriculture**
2. **La TVA dans les manifestations (culturelles, sportives,…)**
3. **Actualités TVA**

**Programme**

Dès 17h15 Accueil des participants

17h30 La TVA dans l’agriculture *- Par M. Umberto Ottavianelli*

18h15 La TVA dans les manifestations (culturelles, sportives,…) *- Par M. Jacques Pittet*

19h00 Actualités TVA *- Par M. Jacques Pittet*

19h15 Questions – réponses

Dès 19h30 Cocktail dînatoire et réseautage

**Inscriptions**

* Par Internet : [www.comptaval](http://www.comptaval).ch (rubrique activités)
* Par courrier : ComptaVal, Route de Binii 20b, 1965 Savièse
* Délai d’inscription : Mercredi 3 novembre 2021
* Finance d’inscription : CHF 100.— pour les membres ComptaVal, les étudiants au brevet ou diplôme fédéral

 CHF 150.— pour les non-membres

 Ce montant comprend la documentation et l’apéritif.

* Renseignements : info@comptaval.ch

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées dans l’ordre de réception et feront l’objet d’une confirmation.

Une attestation sera délivrée aux participant(e)s après le séminaire.

**⚠ Certificat COVID obligatoire**

*En collaboration avec :*



|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| SECTION VALAISANNE | ORDRE VALAISAN | SECTION VALAISANNE |



**Séminaire TVA :**

**La TVA dans l’agriculture**

Depuis quelques années, la consommation de denrées locales prend une nouvelle dimension. L’arrivée du COVID-19 a encore plus incité les consommateurs à se rapprocher des producteurs afin d’éviter les espaces clos des grands magasins. De nombreuses épiceries à la ferme ont ainsi vu le jour.

Quels chiffres d’affaires sont soumis à TVA dans le domaine agricole ? Quelles sont les spécificités du secteur ? M. Ottavianelli nous éclairera sur ces différents enjeux.

**La TVA dans les manifestations**

De plus en plus de comités font appel à des comptables pour gérer les comptes de leur association. Les enjeux de la TVA dans ce type de domaine reste encore passablement méconnus. Pourtant, la TVA peut représenter une charge importante si la question de l’assujettissement n’est pas étudiée en amont.

Est-ce que le chiffre d’affaires réalisé dans le cadre d’un concert, d’une course ou d’un combat de reines est soumis à TVA ? Quels sont les critères d’assujettissement ? M. Pittet fera la lumière sur ces différentes questions afin d’éviter de mauvaises surprises après la clôture des comptes.

**Intervenants :**

**Umberto Ottavianelli** est responsable des contrôles fiscaux TVA et suppléant de la cheffe de division du contrôle externe auprès de l’Administration fédérale des contributions. Il enseigne la TVA aux candidats au brevet de spécialiste en finance et comptabilité, au diplôme fédéral d’expert en finance et en controlling ainsi qu'à l’Académie d’EXPERTsuisse.

**Jacques Pittet** est licencié en droit, avocat spécialisé dans le domaine de la TVA et des droits de douane et associé chez Oberson Abels SA à Genève. Il enseigne la TVA à l’Académie d’EXPERTsuisse, dont il est co-responsable du module TVA, ainsi qu’à l’Université de Genève.

**Objectifs :**

Ce séminaire s’adresse aux professionnels du domaine de la finance, aux responsables financiers de PME, aux conseillers fiscaux, juridiques et financiers ainsi qu’à toutes les personnes qui pourraient être confrontées à ces questions lors de leur activité professionnelle ou bénévole.